

A l'appui de sa demande de rescrit relatif à la contribution assise sur les indemnités de mise à la retraite, le demandeur doit a minima :

**Préciser :**

- l'initiative de la rupture (employeur) ;
- l'âge du salarié mis à la retraite ;
- la situation du salarié au moment de la mise à la retraite (activité ou préretraite) ;
- en cas de situation de préretraite : le type de dispositif (Préretraite progressive; Cessation d'activité des travailleurs salariés ; préretraite d'entreprise) et la date d'entrée dans le dispositif (avant 1er janvier 2010) ;
- en cas de sortie de dispositif de préretraite d'entreprise : la date de mise en place de la préretraite (avant la loi du 21.08.2003) ;
- la date de versement de l'indemnité (avant ou à compter du 1.01.2009).

**Fournir :**

- la conclusion ou l'extension d'un accord avant le 23.12.2006 prévoyant la mise à la retraite avant 65 ans et fixant des contreparties en terme d'emploi et de formation professionnelle (accords produisant leurs effets jusqu'au 31.12.2009).